

Dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique



Autoroute

Cas res-oulouse



Volume 1

Pièce B : Plan de situation

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE



La pièce B est un plan permettant de situer le projet liaison autoroutière entre Castres et Toulouse dans un cadre géographique élargi.

Les secteurs d'étude ont été définis au stade de la concertation, selon un découpage qui permet de préciser le niveau d'analyse.

Les planches ainsi présentées ci-après distinguent :

- L'opération entre Castelmaurou et Verfeil, qui concerne le projet d'élargissement de l'A680 existante, sous maîtrise d'ouvrage ASF (secteur 1),
- L'opération entre Verfeil et Castres (tracé neuf hormis dans les secteurs de Puylaurens et de Soual), sous maîtrise d'ouvrage Etat (secteurs 2 à 5).

L'**aire d'étude** est reportée sur cette pièce. Elle s'inscrit en région Occitanie. Elle concerne les départements du Tarn et de la Haute-Garonne.

Au stade de l'étude d'impact, elle se caractérise par défaut par une bande de 500 m centrée sur l'axe du tracé de référence du projet qui a été retenu par décision du préfet de région le 31 juillet 2014, au regard de la concertation de 2012, et suite à la décision du gouvernement visant la relance du projet sous forme concédée (22 avril 2014). Elle inclut à minima la bande visée par la déclaration d'utilité publique (bande DUP), qui intègre 7 communes du département de la Haute-Garonne et 17 communes du département du Tarn.

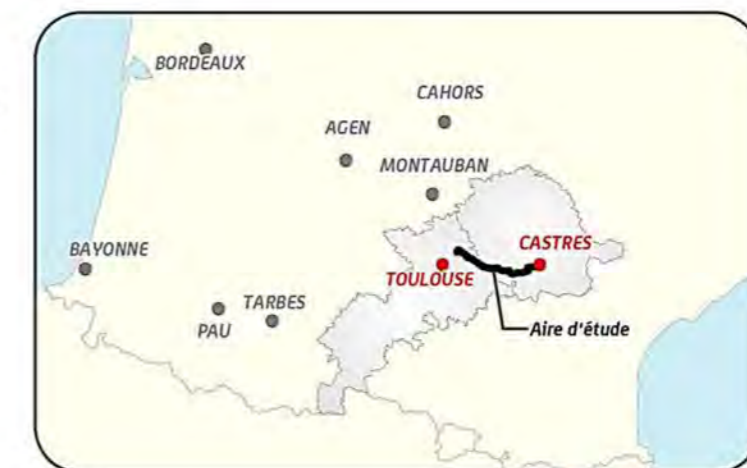
En fonction des thématiques abordées (milieux naturels, milieux physiques, qualité de l'air, acoustique, paysage, agriculture, ..., cf. paragraphe suivant) elle est réduite ou élargie à dire d'expert. Elle intègre donc à minima les communes concernées directement par le projet, mais peut également concerner des communes supplémentaires.

L'aire d'étude concerne donc les communes concernées par la bande DUP (celles représentées sur les planches suivantes), mais également des communes supplémentaires, selon la thématique traitée dans l'analyse.

Liaison autoroutière
CASTRES / TOULOUSE

PRÉSENTATION DES SECTEURS D'ÉTUDE

Dossier d'enquête publique
ÉTUDE D'IMPACTS



Département du Tarn

Élargissement A680
Opération sous maîtrise d'ouvrage ASF

Liaison autoroutière nouvelle Verfeil/Castres
Opération sous maîtrise d'ouvrage Etat

Secteur 1

Secteur 2

Secteur 3

Secteur 4

Secteur 5

Département de
la Haute-Garonne

LÉGENDE

- Axe du projet Verfeil/Castres
- A680
- Aire d'étude Verfeil/Castres
- Aire d'étude élargissement A680
- Limite communale
- Limite départementale
- Réseau hydrographique principal

Autoroute
Castres-Toulouse

egis environnement

Avril 2016

Échelle : 1/180000

0 3 6 km

ASF

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

LISTE DES COMMUNES CONCERNÉES PAR L'AIRE D'ÉTUDE :

(les communes marquées d'une * sont à cheval sur 2 secteurs)

Secteur 1 :

- Bonrepos-Riquet
- Castelmaurou
- Gragnague
- Saint-Marcel-Paulel*
- Saint-Pierre*
- Verfeil*

Secteur 2 :

- Bannières
- Bourg-Saint-Bernard
- Francarville
- Montcabrier
- Saint-Marcel-Paulel*
- Saint-Pierre*
- Saussens
- Teulat
- Vendine
- Verfeil*
- Villeneuve-lès-Lavaur*

Secteur 3 :

- Algans
- Appelle
- Cambon-lès-Lavaur
- Cuq-Toulza
- Lacroisille
- Le Faget
- Loubens-Lauragais
- Maurens-Scopont
- Villeneuve-lès-Lavaur*

Secteur 4 :

- Puylaurens
- Saint-Germain-des-Prés
- Soual*

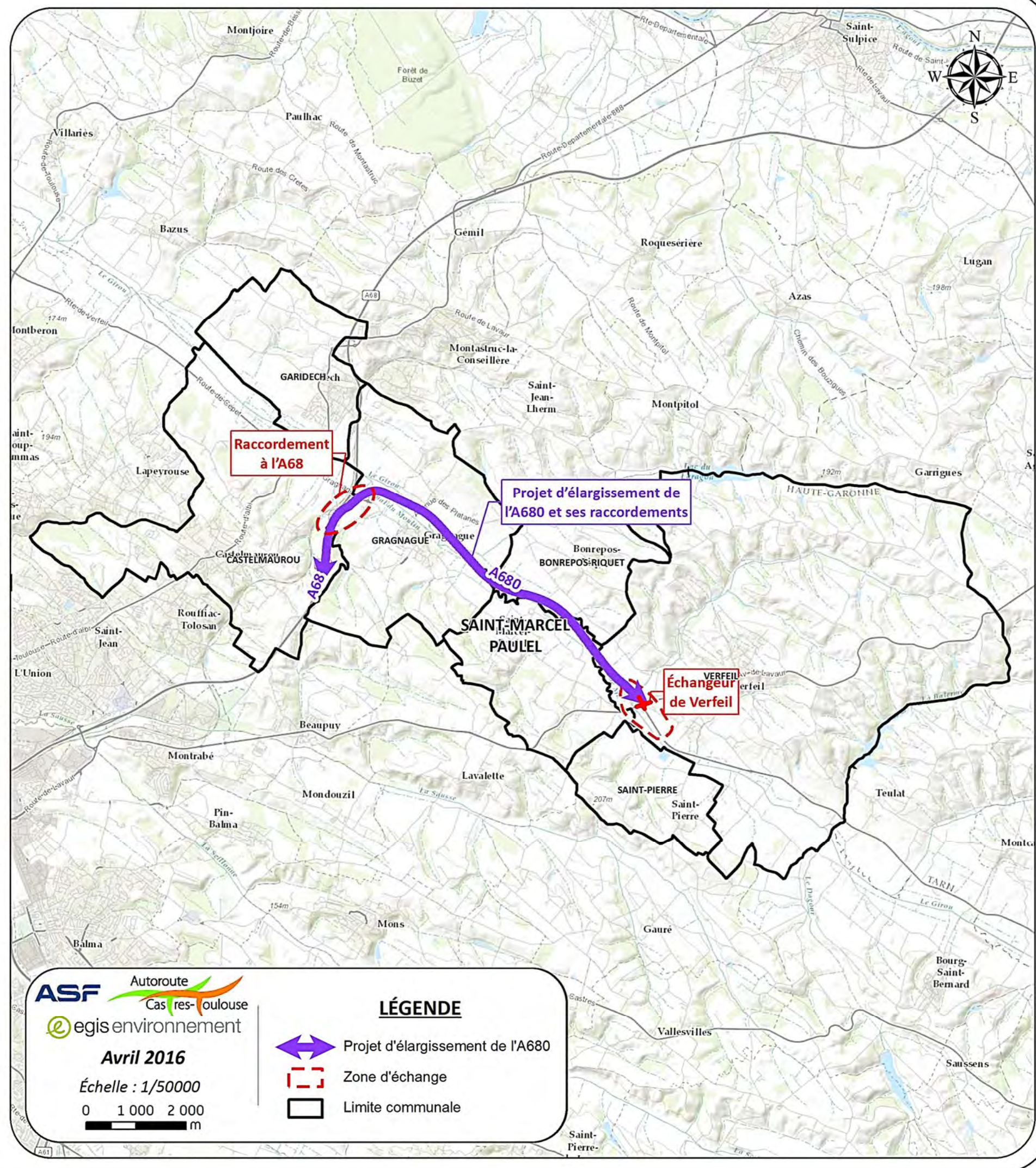
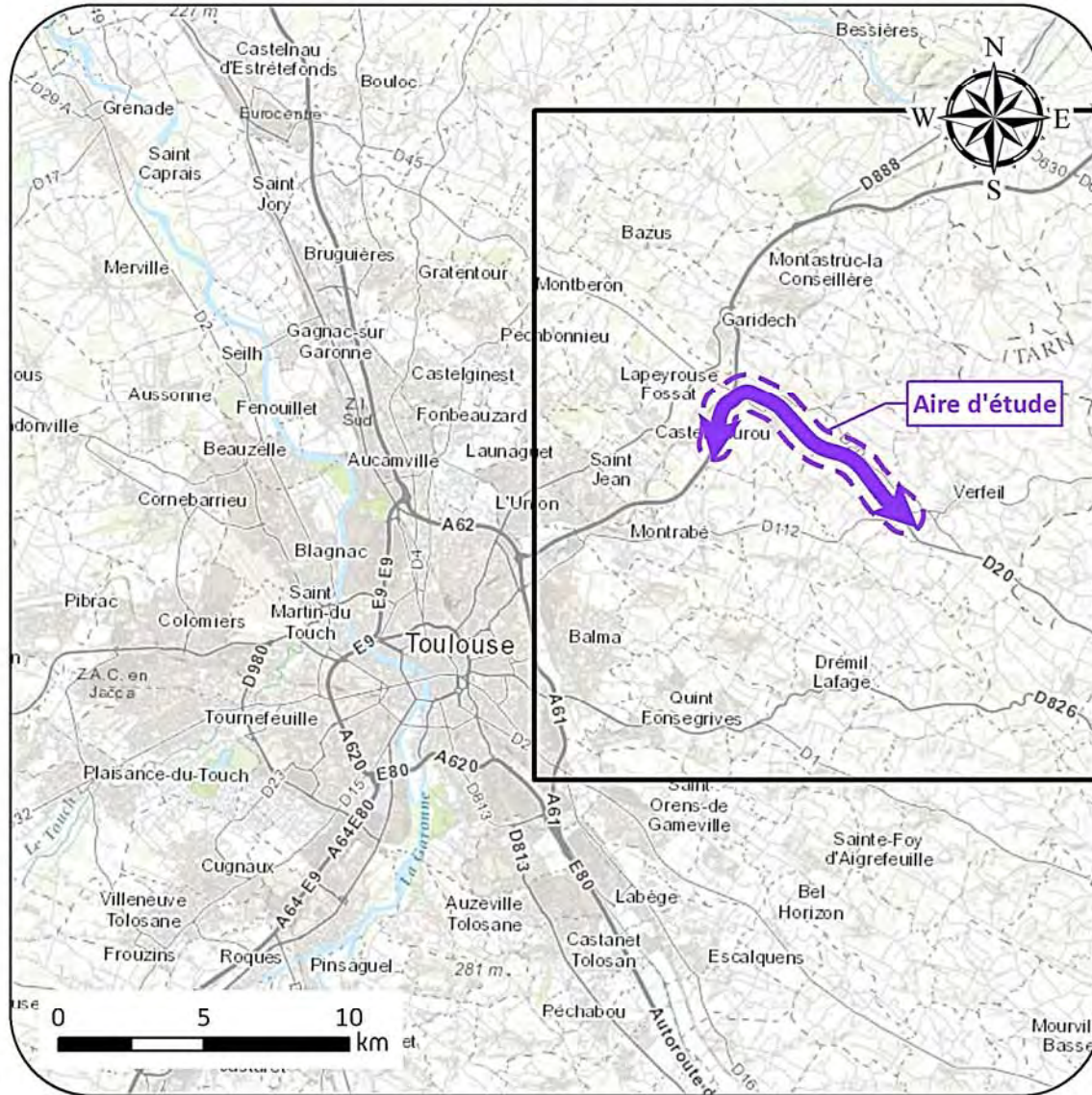
Secteur 5 :

- Cambounet-sur-le-Sor
- Castres
- Fréjeville
- Saïx
- Sémalens
- Soual*
- Viviers-lès-Montagnes

PLAN DE LOCALISATION

Secteur 1

Dossier d'enquête publique
ÉTUDE D'IMPACTS



ASF Autoroute
Castres-Toulouse
egis environnement

Avril 2016

Échelle : 1/50000

0 1 000 2 000
m

LÉGENDE

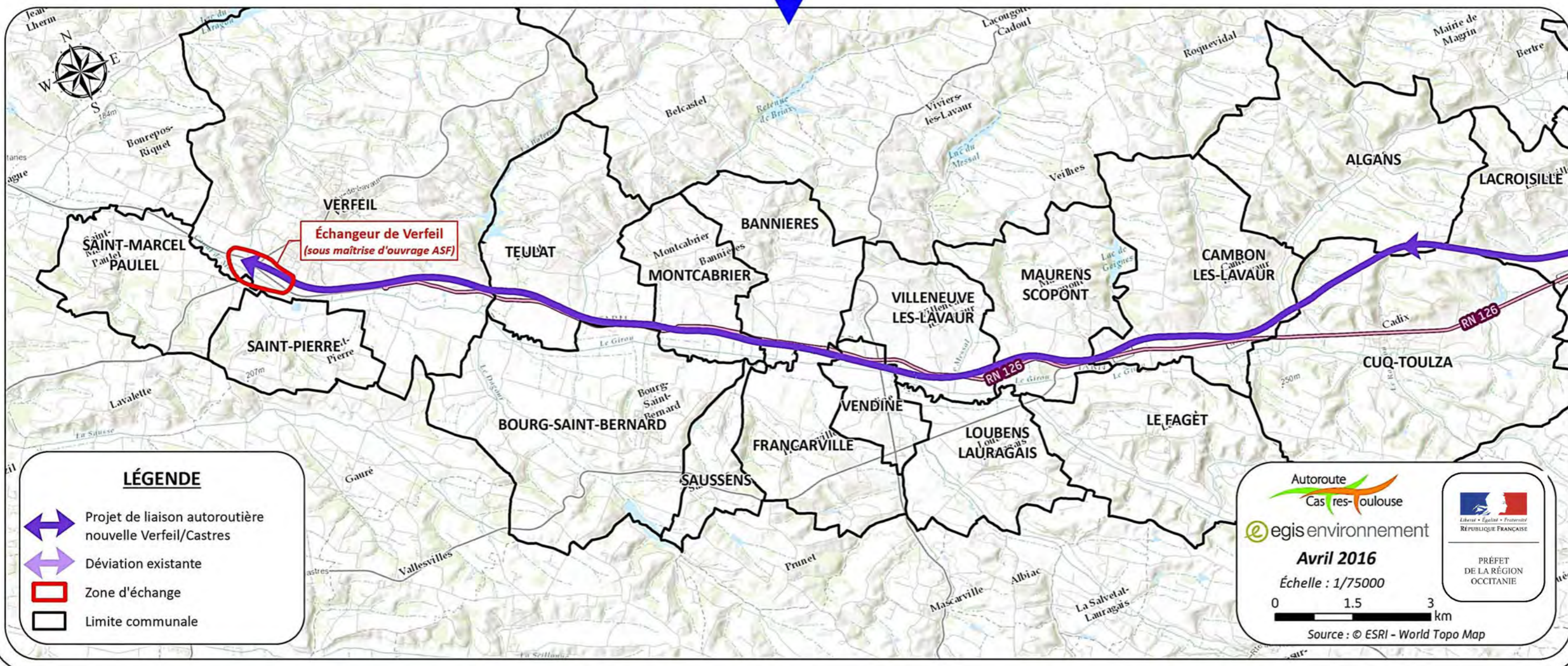
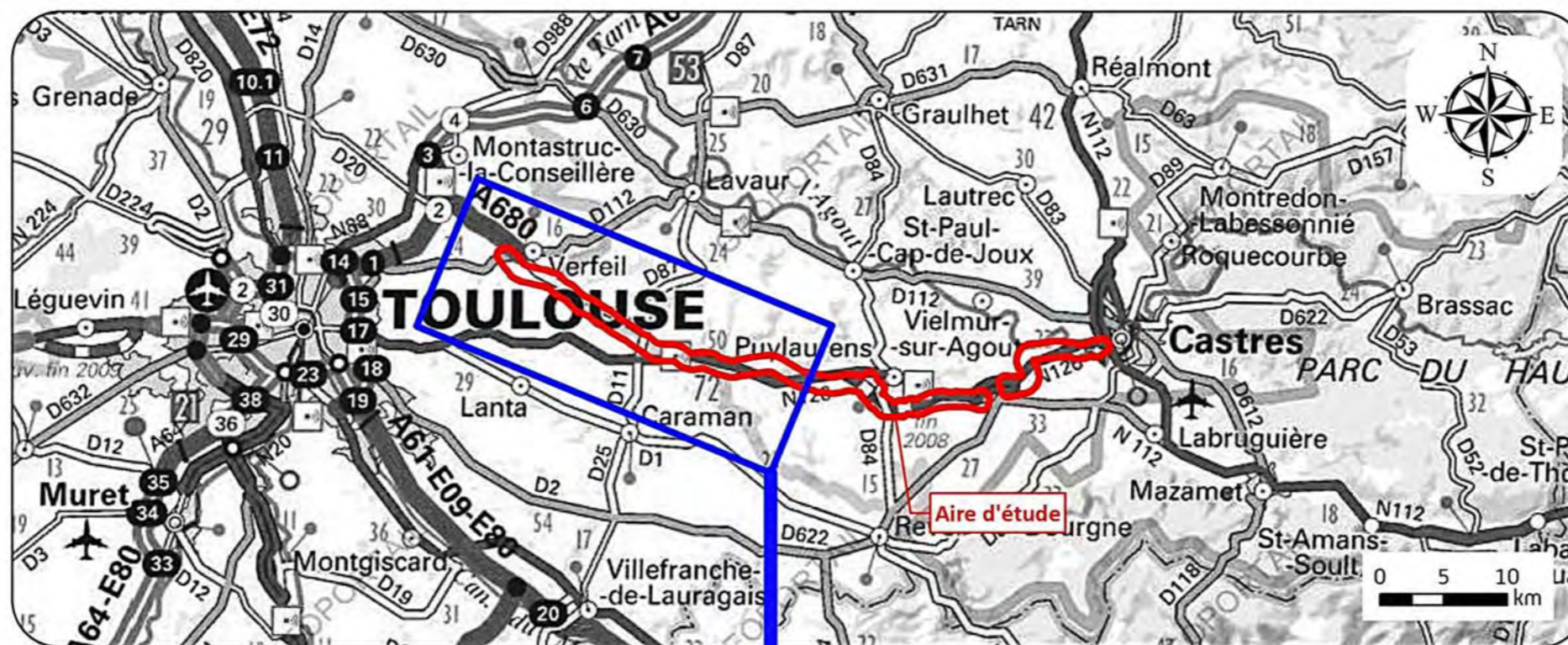
- Projet d'élargissement de l'A680
- Zone d'échange
- Limite communale

Liaison autoroutière
CASTRES / TOULOUSE

PLAN DE LOCALISATION

Secteurs 2 à 5 : Planche 1/2

Dossier d'enquête publique
ÉTUDE D'IMPACTS



PLAN DE LOCALISATION

Secteurs 2 à 5 : Planche 2/2

Dossier d'enquête publique
ÉTUDE D'IMPACTS

